Cl. Sour

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1894--1895



1894

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1894 et finira le 22 mars 1895.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 17 septembre au 1er octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1894 au 4 janvier 1895 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1895 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1894-1895 est composé de :

MM. Alfred MARTIN, Recteur.

J.-J. GOURD, Vice-Recteur. Raoul Gautier, Secrétaire.

ET DE

- MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.
 - E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.
 - H. Brocher, Doyen de la Faculté de Droit.
 - J. COUGNARD, Doyen de la Faculté de Théologie.
 - G. JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME

UNIVERSITAIRE

1894-1895

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. Oltramare, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le professeur G. Oltramare. — Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CAILLER, professeur extraordinaire. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Complément de dynamique analytique — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Astronomie physique. — M. le professeur R. GAUTIER. — Deux heures par semaine.

Trigonométrie sphérique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Éléments des quaternions. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. Soret. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. -- Le

même professeur.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Propriétés générales; chaleur; électricité statique. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le

même professeur.

Toxicologie. — M. le professeur D. Monnier. — Deux

heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. (Cours libre.) — Le même pro-

fesseur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique générale. — M. Ph.-A. Guye, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Chimie technique générale. — Le même professeur. —

Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. -Visites d'usines. — Le même professeur.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. Duparc.

— Trois heures par semaine.

Géologie des Alpes. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Répétitoire pratique. — Le même professeur. — Trois

heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés. — M. le professeur C. Vocr. — Cinq heures par semaine. Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le prof. Vogt, directeur.

Zoologie générale. — M. E. Yung, professeur extraordinaire. — Evolution du monde organique. Exposé de la théorie de Darwin. — Une heure par semaine.

Physiologie botanique. — M. le professeur M. Thury. — Deux heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (Ire partie, Cryptogames). — M. le professeur R. Chodat. — Deux heures par semaine.

Anatomie végétale. — Le même professeur. — Une heure

par semaine.

Evolution et distribution des végétaux. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Psychologie expérimentale. — M. Th. Flournoy, professeur extraordinaire. — L'intelligence, les émotions et la volonté. - Deux heures par semaine.

Répétitoire pratique. — Le même professeur. — Les organes des sens et les perceptions. - Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie. — Le même professeur.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie analytique. — M. J. Lyon, docteur ès sciences. - Deux heures par semaine.

Théorie des déterminants. — M. J. Lyon. — Deux heures par semaine.

Chimie des composés aromatiques. — M. Amé Pictet, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Alcaloïdes. — M. Amé Pictet. — Une heure par semaine.

Paléontologie végétale. — M. J. BRIQUET, docteur es sciences. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques d'anatomie végétale. — M. J. BRIQUET. - Deux matinées par semaine.

Le milieu géographique, son influence sur l'homme et les sociétés. — M. W. Rosier. — Une heure par semaine.

Cytologie végétale. — M. J. Huber, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la biologie végétale. — M. J. Huber. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. — M. Philips, Dr ès sc. — Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. — M. M. GAUTIER, D'ès sc. — Une heure par semaine.

Répétitoire de chimie organique.. — M. C. LAGODZINSKI, D'ès sc. — Deux heures par semaine.

Physique appliquée. — M. F. Dussaud, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Paléontologie des invertébrés. — M. Ch. Sarasin, D'ès sc. — Deux heures par semaine. Avec exercices pratiques de une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie descriptive. — M. le professeur G. Oltramare. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même professeur.

— Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CAILLER, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Astronomie théorique. — M. le professeur R. Gautier. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. — M. C. Galopin, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine. Calculs de physique. — Le même professeur. — Une

heure par semaine.

Calcul approximatif. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hydrostatique et Hydrodynamique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. Soret. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Compléments de physique. — Le même professeur. — Optique. — Une heure par semaine.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Electricité dynamique. — Une heure par semaine.

Mesures électriques avec exercices pratiques. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Chimie organique. — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Chimie biologique. — M. le professeur D. Monnier. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique. — M. Ph.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Stéréochimie. — Une heure par semaine.

Chimie théorique. — Le même professeur. — Méthodes générales de synthèse en chimie organique. — Une heure par semaine.

Chimie technique — Le même professeur. — Électrochimie. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire.—Visites d'usines. — Le même professeur.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. Duparc, — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Classification et genèse des roches. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Répétitoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours.

- S'adresser au professeur.

Anatomie comparée et zoologie des animaux vertébrés.

— M. le professeur C. Vogt. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le prof. Vogt, directeur.

Géologie. — Le même professeur. — Quatre heures par

semaine.

Excursions géologiques. — Le même professeur.

Zoologie générale. — M. E. Yung, professeur extraordinaire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure par semaine.

Organographie botanique. — M. le professeur M. Thury.

- Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de botanique. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (IIe partie, Phanérogames). — M. le professeur R. Снорат. — Ouatre heures par semaine..

Fonctions végétales. — Le même professenr. — Deux

heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même professeur.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie physiologique. — M. Th. Flournoy, professeur extraordinaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie supérieure. — M. J. Lyon, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Théorie des imaginaires. — M. J. Lyon. — Deux heures par semaine.

Alcaloides. — M. Amé Pictet, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chapitres choisis de la chimie organique. — M. M. Gau-Tier, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Chimie des composés aromatiques (2° partie). — M. Amé PICTET, docteur ès sciences. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Répétitoire de zoologie et d'anatomie comparée des invertébrés. — M. M. Jaquet, docteur ès sciences. — Trois heures par semaine.

Principes de taxinomie et systématique spéciale de quelques familles phanérogamiques. — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques de morphologie et d'anatomie végétales. — M. J. BRIQUET. — Deux matinées par semaine.

La reproduction des plantes. — M. J. Huber, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Stratigraphie (géologie). — M. Ch. Sarasın, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Origines et conséquences du relief terrestre. — M. E. CHAIX. — Une heure par semaine.

Répétitoire de chimie inorganique. — M. C. LAGODZINSKI, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Physique appliquée. — M. F. Dussaud, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2º Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, jus-

Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes tifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préa-

vis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme auditeurs, sans qu'aucun

titre soit réclamé pour leur inscription, le personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de

la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Eugène Ritter, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André OLTRAMARE. — Juvénal, Satires. Cicéron, Choix de lettres ad Familiares, livre V. Tacite, Annales, livre XVI. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Histoire de l'éloquence et de la rhétorique chez les Romains. — Deux

heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Platon, Phèdre. Eschyle, Prométhée enchaîné. - Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — La littérature grecque, d'Aristote à Polybe. Epoque alexandrine. - Exercices philologiques. - Deux heures par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur Bernard Bou-VIER, suppléant de M. le professeur Rod. — Le théâtre classique. — Trois heures par semaine.

Littérature comparée. — M. le professeur Muret, suppléant de M. le professeur Rod. — Histoire générale des littératures de l'Europe latine au moyen âge. — Deux heures par semaine.

Exercices littéraires. - M. le professeur Bernard Bouvier. - Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de composition et de style. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Le moyen âge et la Renaissance. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — La grammaire française et les grammairiens. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur Muret. — Flexion, dérivation et syntaxe du nom. — Deux heures par semaine.

Explication de textes italiens. — Le même professeur. — Pétrarque, Rime. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. - Explications de textes réto-romans. - Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le professeur Bernard Bouvier. — Les œuvres et les idées de Lessing. — Deux heures par semaine.

Conférence de littérature. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

² Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

Philologie. — M. le professeur Wertheimer. — La philologie classique depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Grammaire comparée. Ecoles Systèmes. Méthodes. Etude des formes grammaticales. — Deux heures par semaine.

Langue sanscrite. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Lectures d'hymnes védiques. — Une heure par semaine.

Etude d'un choix d'inscriptions grecques archaïques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Etude de la déclinaison grecque. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur Gourd. — Introduction à l'histoire de la Philosophie. Philosophie grecque. Philosophie du moyen âge. — Quatre heures par semaine.

Psychologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Classification générale des sciences et théorie de leurs rapports. — M. le professeur Adrien NAVILLE. — Trois heures par semaine.

Exercices dialectiques. — Le même professeur. — Analyses, dissertations, discussions. — Une heure par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre Vaucher. — La révolution française et Napoléon. — Trois heures par semaine.

Histoire politique de la Suisse. — Le même professeur. — Depuis la fin du XVIII^{me} siècle jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur Stræhlin. — Inde. Perse. Grèce. Scandinavie. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur Jaquemot. — Première partie : L'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation depuis l'ère chrétienne jusqu'à la Renaissance. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. le professeur Wuarin. — Actualités sociales. Etude des travaux récents relatifs à la question ouvrière. Démographie. Expériences politiques en divers pays. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — Le même professeur. — Exposé des grandes doctrines élaborées à partir de la Réforme religieuse du XVI^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Questions d'usage, gallicismes. — Une heure par semaine.

Archéologie. — M. le professeur De Crue. — L'art grec, avec une introduction sur l'art oriental. Récits de voyages archéologiques en Grèce, Grande-Grèce, Sicile et Asie Mineure. Les dernières déconvertes de Mycènes, Olympie, Athènes, Delphes, etc. — Trois heures par semaine.

Epigraphie. — Le même professeur. — Inscriptions romaines de la région. — Une heure par semaine.

Paléographie. — Le même professeur. — Chartes latines et françaises du moyen âge. Introduction au cours d'études de l'Ecole des Chartes de Paris. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le professeur Bridel. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit)

Histoire de Genève. — M. Fazy, professeur extraordinaire. — Depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à la Réforme. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Duproix, professeur extraordinaire. — Les principaux systèmes modernes. Analyse et critique des ouvrages les plus importants. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. Les dernières réformes. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Le XVIII^{me} et le XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. Bally. — Exercices de traduction et de composition. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. Courvoisier. — Chants choisis de l'Odyssée. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs latins. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique. — M. Ladé. — Une heure par semaine. Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine. Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. Paris. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. Schneegans. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. Vogel, Dr phil. — Lecture et interprétation de Reuter: *Ut mine Stromtid*. Grammaire du bas-allemand (platt-deutsch). — Deux heures par semaine.

Histoire de l'Art. — M. Vullièty. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Interprétation d'auteurs allemands. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Traduction d'auteurs allemands. Composition, langue et style. Diction. — Trois heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André Oltramare. — Virgile, Géorgiques, fragments. Quintilien, Institution oratoire, livre XI. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Genre satirique, épigrammes et romans. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Aristote, les Constitutions d'Athènes. Aristophane, les Guèpes. — Quatre beures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — La renaissance des lettres grecques (époque romaine). Exercices philologiques. — Deux heures par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur Ron. — Châteaubriand et son époque. — Trois heures par semaine.

Littérature comparée. — Le même professeur. — La Renaissance italienne. — Deux heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — La littérature contemporaine. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de composition et de style. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — La grammaire française et les grammairiens. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur Muret. — Flexion, dérivation et syntaxe du verbe. — Deux heures par semaine.

Explication de textes provençaux. — Le même professeur. — V. Crescini, Manualetto provenzale (Vérone et Padoue, 4892). — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur.

— Explication de la Divine Comédie, avec l'étude des anciens commentaires. — Une heure par semaine.

Conférence d'espagnol. — Le même professeur. — Cervantes, Don Quichotte. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le professeur Bernard Bouvier. — Les œuvres et les idées de Herder. — Deux heures par semaine.

Conférence de littérature. — Le même professeur. —

Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Philologie. — M. le professeur Wertheimer. — La philologie orientale au XVI^{me} siècle. Les précurseurs et les auteurs de la Réformation. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Suite du cours

d'hiver. - Deux heures par semaine.

Langue sanscrite. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Lecture d'hymnes védiques. — Une heure par semaine.

Etude d'un choix d'inscriptions grecques archaiques. —

Le même professeur. — Une heure par semaine.

Etude de la déclinaison grecque. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur Gourd. — La philosophie française dans l'âge moderne. — Quatre heures par semaine.

Philosophie morale. — Le même professeur. — Deux

heures par semaine.

Logique et méthode. Questions principales. — M. le professeur Adrien Naville. — — Trois heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre Vaucher. — La Révolution française et Napoléon (seconde partie). — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même professeur. — Origine et développement de l'idée du progrès. — Trois heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur Stræhlin. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Egyptologie. Histoire d'Egypte. — M. Edouard Naville, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur Jaquemot. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (parties théoriques). — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation européenne depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. le professeur Wuarm. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — Le même professeur. — Suite du

cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Questions d'usage : Gallicismes. — Une heure par semaine.

Histoire de Genève. — M. Fazy, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Duproix, professeur extraordinaire. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — La science de l'Education au XIX^e siècle. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion sur les théories de Herbert Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. Bally. — Exercices de composition et de traduction. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. Courvoisier. — Chants choisis de l'Iliade. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs latins. - Le même. - Une heure par semaine.

Numismatique. M. Ladé. — Une heure par semaine. Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine. Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. Paris. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. Schneegans. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. Vogel, Dr phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. Wiede, F., Dr ès sc. polit. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — M. Vullièty. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. -- Interprétation d'auteurs allemands. -- Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Traduction d'auteurs allemands. Composition, langue et style. Diction. — Trois heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme étudiants dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, jus-

tifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme auditeurs, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres. Voir, pour les trois premiers grades, les programmes détaillés des examens de baccalauréat et de licence, et, pour le grade de docteur, le Règlement de l'Université, article 49.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne, à l'instar des Séminaires des Universités allemandes, est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du

Séminaire:

1° Les étudiants immatriculés dans la Faculté des Lettres de Genève.

2º Les auditeurs qui possèdent un grade universitaire, ou qui sont en fonctions comme maîtres ou directeurs dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

Le Séminaire est divisé en deux sections.

Section préparatoire.

Conférences de MM. BALLY, VULLIÉTY et ZBINDEN.

Section supérieure.

Conférences de MM. les professeurs Bernard Bouvier, DUPROIX, RITTER, ROD et WUARIN, et de M. VULLIÉTY, privatdocent.

(Voir pour toutes ces conférences, les programmes détaillés ci-dessus.)

Les membres du Séminaire qui auront été régulièrement immatriculés pourront réclamer, à la fin de chaque semestre, un certificat signé du Doyen de la Faculté et de deux profes seurs, membres de la Commission qui dirige le Séminaire.

Cours de vacances.

Des cours de langue française sont destinés, soit aux maîtres qui enseignent en Allemagne la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour

s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants allemands qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université et des privat-docents, et auront lieu, en 1894, du 15 juillet à la fin du mois d'août et du 1er au 21 octobre, et en 1895, du 15 juillet à la fin du mois d'août. — Deux leçons par jour, cinq jours par semaine.

Faculté de Droit

M. le Professeur H. Brocher, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Histoire générale et philosophique du droit dans l'antiquité et spécialement à Rome. — M. le professeur Henri Brocher. — Sept heures par semaine.

Droit public. — M. le professeur F. Gentet. — 4. L'Etat. 2. La Constitution. 3. Le Gouvernement. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred Martin. — Code civil français (Livre III). Contrats et obligations. Dispositions générales. Preuve des obligations. Engagements qui se forment sans convention. Vente. Echange. Louage. Prêt. Dépôt. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Etude spéciale de la loi sur la capacité civile et du Code fédéral des obligations. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le professeur Gautier. — Histoire et théorie de la procédure civile; théorie des actions; organisation judiciaire et procédure. Droit comparé. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Louis Bridel. — Code civil français, Livre I^{er}. Droit de famille : mariage, filiation, tutelle. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Histoire comparée des législations et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification. — Deux heures par semaine.

Droit commercial. — M. Rehfous, docteur en droit. —

Sources du droit commercial. Résumé historique. Les commerçants et les actes de commerce. Obligations spéciales des commerçants. Tribunaux de commerce. Procédure. Registre du commerce. Les auxiliaires des commerçants. Contrat de commission. Gage. Warrants. La Bourse et les opérations de Bourse. Agents de change. Courtiers. Lettres de change. Chèque. Titres au porteur. — Trois heures par semaine.

Droit privé romain. — M. le professeur Erman. — Droit romain des obligations et successions. — Deux heures par semaine.

 $\it M\'edecine\ l\'egale. -- M.\ le\ professeur\ Gosse. -- Deux\ heures par semaine.$

Economie politique. — M. le professeur Jaquemor. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Droit fédéral. — M. Jules Roguin, professeur extraordinaire. — Organisation du Tribunal fédéral. Compétence en matière de droit public. Procédure, jurisprudence. Etude et commentaire des lois fédérales : a) sur les rapports de droit civil; b) sur la nationalité suisse; c) sur l'extradition internationale. — Trois heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Paul Moriaud, docteur en droit. Histoire de la propriété à Rome. Une heure par semaine.
- M. Philippe Dunant, docteur en droit. Du droit des auteurs, des compositeurs de musique et des artistes. Examen des principes du droit d'auteur, étude critique des principales législations, analyse de la loi fédérale du 23 août 4883 sur la propriété littéraire et artistique, droit international. Une heure par semaine.
- M. X. COMBOTHECRA, docteur en droit. Principes de droit public. Une heure par semaine.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire générale et philosophique du droit dans les temps modernes. — M. le professeur Henri Brocher. — Sept heures par semaine.

Droit public. — M. le professeur F. Gentet. — Le Gouvernement (suite). Constitution fédérale. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred Martin. — Code civil (Livre III). Suite des contrats. Contrats aléatoires. Mandat. Cautionnement. Transaction. Nantissement. Privilèges et hypothèques. Prescriptions. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Suite et fin du cours d'hiver. Code des obligations. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le professeur Gautier. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Louis BRIDEL. — Code civil français : Titre préliminaire, Nationalité, Actes de l'état civil, Domicile, Absence. Succession ab intestat. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Droit matrimonial et filiation, d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

Droit commercial. — M. Rehfous, docteur en droit. — Les assurances. Principes généraux. Assurances vie, incendie, accidents. Législation sur les faillites et banqueroutes. — Trois heures par semaine.

Droit privé romain. — M. le professeur Erman. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur Jaquemot. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Droit fédéral. — M. Roguin, professeur extraordinaire. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Paul Moriaud, docteur en droit. — Lecture et commentaire des Institutes de Gaïus (successions). — Une heure par semaine.

M. Philippe Dunant, docteur en droit. — Du droit des auteurs, des compositeurs de musique et des artistes. Examen des principes du droit d'auteur, étude critique des principales législations, analyse de la loi fédérale du 23 août 4883 sur la propriété littéraire et artistique, droit international. — Une heure par semaine.

M. F. Wiede, D^r ès sc. polit. — Economie politique. — Une heure par semaine.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2º Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3º Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme auditeurs, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes agées de dixhuit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES '

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire générale du Droit. — Droit civil (Livre I du Code civil français). — Economie politique. — Histoire politique de la Suisse (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée (première et deuxième année).

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit privé romain. — Droit civil (Livres II et III du Code civil français). — Droit commercial. — Droit pénal, procédure pénale. — Procédure civile. — Droit international public et privé. — Droit public. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses). — (Voir le livret de la Faculté, pour de plus amples détails.)

Faculté de Théologie

M. le professeur Cougnard, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Morale chrétienne. — M. le professeur Cougnard. — Les vrais biens. Devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes. Développement de la vie chrétienne. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. Une

heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur Chantre. — Histoire du christianisme et de l'Eglise pendant les trois premiers siècles. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur Mon-Tet. — Job. — Deux heures par semaine.

Histoire du peuple d'Israël. — Le même professeur. —

Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du second Livre des Chroniques. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre).

— Le même professeur. — Division supérieure : Fichte :
Die Bestimmung des Menschen. Luther : Tischreden. —
Deux heures par semaine. — Division inférieure : Deux heures par semaine.

Ern. Martin. — L'Evangile de Jean. — Quatre heures par semaine.

Le même professeur. — Les Epitres de la captivité. — Une heure par semaine.

Dogmatique. — M. le professeur Frommel. — Introduction à la dogmatique. — Quatre heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — L'Apocalypse. L'Epitre de Jacques. — Une heure par semaine.

Conditions actuelles de la pensée chrétienne. — M. le pasteur Balayoine. — Deux heures par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur H. Ræhrich. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Morale chrétienne. — M. le professeur Cougnand. — Suite et fin du cours d'hiver. — Rapport de la morale et des croyances religieuses. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur Chantre. — Histoire du Christianisme et de l'Eglise de Constantin à Grégoire-le-Grand. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur Mon-TET. — Ecclésiaste. — Deux heures par semaine.

Théologie de l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. -- M. le professeur E. MARTIN. — Théologie biblique du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament (cours libre). —

Le même professeur. — Une heure par semaine.

Dogmatique. — M. le professeur Frommel. — Exposition dogmatique constructive. - Quatre heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur Rœhrich. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Théologie:

1º Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2º Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3º Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme auditeurs, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes agées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES '

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général. Exercices pratiques : six propositions, deux catéchèses, une

dissertation.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général oral et écrit sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de le lei mil germand enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de

la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une caté-chèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. Diplome de licencié.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la licence moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. Diplome de docteur.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Faculté de Médecine

M. le professeur G. Julliard, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le professeur Laskowski. — Anatomie générale. - Appareil de la locomotion (ostéologie, arthrologie, myologie). — Six heures par semaine.

Conférences d'anatomie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques de dissection. — Le même professeur. — Tous les jours.

Anatomie et physiologie pathologiques générales. — M. le professeur Zahn. — Six heures par semaine.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur Eternod. — Histologie générale. — Deux heures par semaine.

Embryologie. — Le même professeur. — Trois heures

par semaine.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le

même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Physiologie. — M. le professeur Schiff. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire,

avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'Espine. — Maladies infectieuses. — Maladies du système nerveux — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. Reverdin. — Pathologie chirurgicale des organes de la digestion. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique et policlinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et policlinique chirurgicales. — M. le professeur Julliard. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred Vaucher. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même professeur.

— Deux heures par semaine.

Cours théorique de gynécologie. — Le même professeur.

— Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur Prevost. — Modificateurs neuro-musculaires. — Modificateurs des excrétions et des sécrétions. Art de formuler. — Trois heures par semaine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Hygiène. — M. le professeur Vincent. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le professeur J. Brun. — Drogues simples et leurs dérivés, leur valeur et leur emploi. Médicaments composés. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique. — Le même professeur.

Miscroscopie pharmaccutique. — Quatre heures par semaine. — Le même professeur.

Pharmacognosie et pharmacie. — Deux heures par semaine. — Le même professeur.

Psychiatrie. — M. le professeur Olivet. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur Vullier. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. Haltenhoff, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste Reverdin, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D' H. Oltramare, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Obstétrique. — M. le D' Cordès. — Deux heures par semaine.

Pathologie cérébrale. — M. le D' LADAME. — Une heure par semaine.

Maladie des enfants. — M. le D^r Ed. Martin. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s Mégevand. — Une heure par semaine.

La chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D' Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours pratique de diagnostic chirurgical. — M. le D^r Kummer. — Deux heures par semaine.

Méthodes d'examen de l'œil avec exercices pratiques. — M. le D' FROELICH. — Deux heures par semaine.

Anomalies de la vision et détermination des lunetles. — M. le D^r Sulzer. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de médecine interne. — M. le Dr Ruel. — Deux heures par semaine.

Bactériologie et microscopie clinique. — M. le D' H. CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D' WISARD. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D' BOURCART. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'obstétrique. — M. le D' PATRU. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de chirurgie infantile. — M. le D' Bus-CARLET. — Deux heures par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D' DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Maladies de la peau et syphilis; cours théorique et pratique. — M. le D^r Keseb. — Trois henres par semaine.

Laryngologie et rhinologie : technique et diagnostic avec démonstrations pratiques. — M. le D^r E. Guder. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le professeur Laskowski. — L'organe central de la circulation et le système vasculaire. L'encéphale et le système nerveux. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le professeur Zahn. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur Eternod. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Embryologie (4^{re} partie). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le professeur Schiff. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'Espine. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. Reverdin.
— Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.
Médecine opératoire. — Le même professeur. — Exercices

opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique et policlinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et policlinique chirurgicales. — M. le professeur Julliard. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred Vaucher. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même professeur.

— Quatre heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur Prevost. — Modificateurs de la nutrition et de la température animale. — Trois heures par semaine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie.

— M. le professeur J. Brun. — Suite des cours d'hiver.

Microscopie, pharmacognosie et pharmacie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le professeur Olivet. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur Vulliet. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. Haltenhoff, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste Reverdin, prof. extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D' H. Oltra-Mare, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Exercices de médecine opératoire oculaire. M. le D^r Froelich. — Une heure par semaine.

Des taches au point de vue médico-légal. — M. le D'L's MÉGEVAND. — Une heure par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D' WISARD. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D' Bourcart. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de chirurgie infantile. — M. le D' Bus-CARLET. — Deux heures par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D' DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Cours ophtalmoscopique. — M. le D^r Sulzer. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr Cordes. — Une heure par semaine.

Pathologie mentale. — M. le Dr Ladame. — Une heure par semaine.

Maladies des enfants. — M. le D' Ed. Martin. — Une heure par semaine.

Cours pratique de diagnostic chirurgical. — M. le D^r Kummer. — Une heure par semaine.

Chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D' Paul Binet. — Une heure par semaine.

Microscopie clinique et bactériologie. — M. le D' CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de médecine interne. — M. le D' Ruel. — Trois heures par semaine.

Maladies de la peau et syphilis ; cours théorique et pratique. — M. le D' Keser. — Trois heures par semaine.

Maladies des fosses nasales, du pharynx et du larynx.— M. le D' E. Guder. — Deux heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de médecine:

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de

l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de

maturité conforme au Règlement fédéral 1.

Peuvent suivre les cours comme auditeurs, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES

MÉDICALES 1

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ: Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique.

- Anatomie humaine. Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. - Excursions et travaux pratiques de botanique.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER: Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1re partie).

Exercices pratiques: Conférences et travaux pratiques de

dissection.

SEMESTRE D'ETÉ: Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques: Travaux pratiques d'histologie nor-

male. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER: Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale. Exercices pratiques: Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTE: Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques: Travaux au laboratoire de physiologie.

— Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ETE: Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques: Travaux pratiques de médecine opé-

ratoire.

CINQUIÈME ANNÉE

- SEMESTRE D'HIVER: Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.
- SEMESTRE D'ETÉ: Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. Clinique psychiatrique. Clinique ophtalmologique. Thérapeutique. Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

¹ Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse, en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES

PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Zoologie des vertébrés, 5 h. — Zoologie générale (première partie), 1 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 2 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Zoologie générale (seconde partie), 1 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : Exercices pratiques dans les laboratoires de Chimie; de Physique; de Botanique; de Pharmacie. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N.B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888 '.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1894-95.

Le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publque,

Eugène Richard.

Genève, le 21 juin 1894.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le prof. Vogt.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire botanique, moyennant l'autorisation du Directeur du jaidin, M. le prof. Muller.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la Bibliothèque de leur Faculté.

La Bibliothèque publique (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 heure à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université: L'École de Gymnastique, le Manège, le Conservatoire de Musique, le Musée Rath, le Musée archéologique, le Cabinet de numismatique, le Musée épigraphique, le Musée historique genevois, le Musée Fol, le Musée des Arts décoratifs, l'Ariana, et, à l'Athènée, la Bibliothèque technologique et la Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.

Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'État

LE 9 MAI 1893

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs. Les personnes qui veulent être immatriculées comme étudiants doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse

l'immatriculation.

En cas de réclamation, le bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour

les cours d'une autre Faculté.

Toutesois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance pré-

vue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour

chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par le famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton da Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme

suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs; Pour le grade de licencié 100 francs;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

Pour le grade de docteur 200 francs;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2º Licencié ès lettres; ès sciences sociales; en droit; en théologie.

Diplôme de chimiste; diplôme de pharmacien.

3º Docteur ès lettres; ès sciences; en droit; en théologie et en méde-

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de

chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la

Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels

ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les

examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétairecaissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1er mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1º Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du

Gymnase et de l'Université.

2º Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés: 1º à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes; 2º et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1er novembre 1892).

MM. Ador, Gustave, Conseiller d'Etat, président.

Gosse, H.-G., prof.

Soret, Charles, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHERE, A., professeur au Gymnase, secrétaire.

RACINE, Florian, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le	Fonds	TINGRY, pour	l'enseignement de la Chimie.
2.		DAVY, pour	prix dans la Faculté des Sciences.
3.		HENTSCH,	
4.		DISDIER,	pour prix dans la Faculté des
5.	<u>·</u>	AMIEL,	Lettres.
6.		STOLIPINE,	
7.		BELLOT,	pour prix dans la Faculté de
8.		DES ARTS,	Droit.
9.		BIZOT,) pour prix dans
10.		DE LA FACUL	pour prix dans ré de Médecine, la Fac. de Méd.
44. LA	CAISSE	DU SÉNAT, d	estinée aux dépenses de ce Corps.

PRIX UNIVERSITAIRES

A) Prix qui seront décernés en 1895.

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES SOCIALES

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1895, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question :

La théorie du sentiment religieux.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador)

L'Université décernera, en janvier 1895, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet à prendre, au choix des aspirants, dans l'histoire romaine.

PRIX AMIEL

(Fondé par Mme L. Stræhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1895, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de trente ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Letres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent

être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra

le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1895.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés au

doven de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1894.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1895, un prix de littérature française de trois cents francs.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Sont admis à concourir :

1º Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu

leur grade en 1892 et 1893.

2º Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres,

avant le 1er novembre 1894.

PRIX DES SCIENCES POLITIQUES

(Don de feu M. de Stolipine.)

L'Université décernera, au mois de janvier 1895, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La théorie du progrès dans la sociologie de Herbert Spencer.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les étudiants de l'Université de Genève qui ont été immatriculés pendant l'un des six semestres qui précèdent le terme du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits,

inédits, et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 octobre 1894. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Le mémoire couronné est déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conserve la propriété de son œuvre, et a, par conséquent, le

droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DE DROIT PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1895, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur

de ce prix est fixée à trois cents francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis uu Doyen de la Faculté de Droit avant le 1er novembre 1894

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question, deux cents francs.

1º De la notion du sacrifice dans l'épître aux Hébreux, et comparaison avec la pensée de Paul sur le même sujet.

2º Le piétisme à Genève dans la seconde moitié du XVIIIme siècle.

3º Plan raisonné d'un cours d'instruction pour les catéchumènes.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1895. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de

Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1895, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1º Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;

2º Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

3º Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la

Faculté avant le 23 octobre 1894.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Année 1895.

Ce prix, d'une valeur de mille francs, sera décerné au commencement de janvier 1895 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir :

1º Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus;

2º Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Méde-

cine de Genève depuis deux semestres au moins;

3° Les médecins patentés en Suisse depuis trois ans au plus ¹ ayant fait au moins deux ans d'études dans la Faculté de Médecine de Genève.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le 31 octobre 1894 au Doyen de la Faculté de Médecine, qui les soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfer-

mant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante, si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

B) Prix qui seront décernés en 1896.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1896, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus

(à dater de juin 1889).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1er novembre 1895.

FACULTÉ DES LETTRES PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1896, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un des philosophes du XVIII^{me} siècle.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1896, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet à prendre, au choix des aspirants, dans l'histoire politique du XVIIIme ou du XVIIIme siècle.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

1º Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans;

2º Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1895.

¹ A partir de juillet 1891.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Aht. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1896, un prix de littérature française de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1895.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1896, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse, ou de droit interna tional concernant directement la Suisse. — La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit de Genève avant le 1er octobre 1895.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1896, un prix de trois cents francs dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1895.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ:

G. JULLIARD, recteur.

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

SESSION D'AUTOMNE 4894

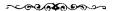
Lundi 15 octobre et jours suivants

N. B. — Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caissier avant le 1er octobre.

SESSION D'ÉTÉ 4895

Lundi 8 juillet et jours suivants.

N. B. — Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caissier avant le 15 juin.



ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

MM. Bally, Charles, rue de Cornavin, 3. Binet, Paul, Corraterie, 16. Bourcart, M., Molard, 15. Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10. Bridel, Louis, rue de Candolle, 24. Briquet, John, la Clairière, Frontenex. Brocher, Henri, rue Bellot, 9. Brun, Jacques, quai des Bergues, 1. Buscarlet, F., rue Petitot, 12. Cailler, C., rue de l'École de Chimie, 4. Chaix, Emile, chemin du Mail, 22, Plainpalais. Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8. Chantre, A., square de Contamines, 2. Chodat, Robert, rue Pierre-Fatio, 14. Cordès, rue Bellot, 12. Cougnard, J.-M., rond-point de Plainpalais, 5. Courvoisier. H., chemin des Terrassiers, 12, Plainpalais. Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6. De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14. D'Espine, Ad., rue Beauregard, 6. Dunant, P.-L., rue Beauregard, 4. Duparc, Louis, Carouge. Dupraz, A., rue de Rive, 25. Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais. Dussaud, Franz, chemin Dancet, 14.

MM. Duvillard, J., Bourg-de-Four, 24. Erman, H., Les Croix-Blanches, Lausanne. Eternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias. Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33. Fazy, Henri, boulevard Helvétique, 24. Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais. Froelich, Louis, Cours de Rive, 14. Frommel, Gaston, Frontenex. Galopin, Ch., rue de Hollande, 12. Gautier, Alfred, rue des Granges, 4 Gautier, M., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14. Gautier, Raoul, Observatoire. Gentet, F., Molard, 4. Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7. Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny. Græbe, Charles, rue de Candolle, 11. Guder, E., quai des Eaux-Vives, 4. Guye, Ph.-A., boulevard des Philosophes, 23. Haltenhoff, George, Molard, 8. Huber, J., chemin du Glacis, 3. Jaquemot, Louis, chemia des Grands-Philosophes, 15, Plainpalais Jaquet, Maurice, rond-point de Plainpalais, 5. Julliard, G., avenue Marc-Monnier, 6, Champel. Keser, place du Port, 1. Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2. Ladame, P., Corraterie, 24. Ladé, J.-A., rue Verdaine, 13. Lagodzinski, G., rue de Candolle, 20. Laskowski, S., La Joliette, 110, route de Carouge. Lyon, J., chemin de la Roseraie. 26, Plainpalais. Martin, Alfred, Corraterie, 16. Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1, Eaux-Vives. Martin, Ernest, Grand-Rue, 39. Mayor, J., rue Adhémar-Fabri, 6. Mégevand, Louis, Carouge. Monnier, Denis, rue des Grottes, 28. Montet, E., villa des Grottes. Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15. Müller, J., boulevard des Philosophes, 8. Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12. Naville, Edouard, Malagny par Versoix. Naville, Ernest, cours des Bastions, 15. Nicole, Jules, rue Petitot, 6. Olivet, M., place Cornavin, 2. Oltramare, André, chemin Vignier, 12, Plainpalais. Oltramare, Gabriel, Grottes, 21. Oltramare, H., Dr, rue de la Corratarie, 11. Paris, Ferdinand, route de Carouge, 38. Patru, Ch., rue du Commerce, 9. Philips, A., rue St-Léger, 4. Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.

MM. Prevost, rue de l'Athénée, 7. Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6. Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43. Reverdin, Aug., rue du Général-Dutour, 15. Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14. Richard, E., quai des Eaux-Vives, 4. Rilliet, Albert, rue Bellot, 16. Ritter, Eugène. rue du Mont-de-Sion, 4. Rod, Edouard, 16, rue La Fontaine, à Paris. Roguin, J., chemin Dumas, 8, Champel. Rosier, William, rue de Malagnou, 13. Ruel, Charles, place du Lac, 1 Ræhrich, H., rue des Grottes, 12. Sarasin, Ch., Grand Saconnex. Saussure, de, Ferdinand, Malagny, par Versoix. Schiff, M., rue de Candolle, 20. Schneegans, A., chemin du Pont-d'Arve, 15, Plainpalais. Soret, Charles, place Saint-Antoine. 22. Streehlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 9, Champel, Piainpalais. Sulzer, David-Emile, quai du Mont-Blanc, 7. Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais. Vaucher, Pierre, place du Port, 1. Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève, Plainpalais. Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2. Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11. Plainpalais. Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais. Vulliet, François, avenue du Mail, 16-18. Vulliety, H., rue des Alpes, 5. Wertheimer, J., rue Neuve-Saint-Léger, 8. Wiede, F., place des Bergues, 3. Wisard, Albert, rue de Candolle. Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24. Yung, Emile, rue de Chantepoulet, 5. Zahn, Fr.-G., chemin de la Roseraie, 42, Plainpalais. Zbinden, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, L., rue Gutenberg, 24.

Bureau au Bâtiment universitaire.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.